

Tableau synthèse 2017

Mesures gouvernementales pour inciter les familles à souscrire à un REEE

Revenu familial net	Bon d'études canadien (BEC) 500 \$ à 2000 \$	Subvention canadienne pour l'épargne-études de base (SCEE)	Subvention canadienne pour l'épargne-études supplémentaire (SCEE-S)	Engagement total du gouvernement
Moins de 45 916 \$	✓ Si l'enfant est né en janvier 2004 ou après	✓ 20 % des cotisations au REEE de chaque enfant (valable pour les premiers 2500 \$ versés annuellement).	✓ 20 % de plus sur les premiers 500 \$ versés dans un REEE chaque année.	Ajout gouvernemental de 40 %
45 917 \$ à 91 831 \$	✗	✓ 20 % des cotisations au REEE de chaque enfant (valable pour les premiers 2500 \$ versés annuellement).	✓ 10 % de plus sur les premiers 500 \$ versés dans un REEE chaque année.	Ajout gouvernemental de 30 %
91 832 \$ et plus	✗	✓ 20 % des cotisations au REEE de chaque enfant (valable pour les premiers 2500 \$ versés annuellement).	✗	Ajout gouvernemental de 20 %

Niveaux de revenu du CLB (par nombre d'enfants):

1-3 \$45,916, 4 \$51,809, 5 \$57,724, 6 \$63,640, 7 \$69,556, 8 \$75,472, 9 \$81,388, 10 \$87,304